

042\_SD\_GR\_Keh07\_NQ\_Poetschebirchen II : En vertu de l'Article 11 du Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général, le PAP « Seniorenresidenz Pötschebirchen » réf. 17168/42C, approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 12/12/2014 et réalisé par le bureau Romain Schmitz architectes et urbanistes, se substitue au contenu du Schéma Directeur.